

Délibération n°
2026.072

Séance du 24/09/2026
N° ordre : 03



Nombre de Conseillers

- En exercice : 29
 - Présents : 26
 - Excusés : 3
 - Votants : 29
- dont 3 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	29	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

AFFAIRES FINANCIERES

Réactualisation
des tarifs des encarts
publicitaires 2027

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 30/09/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 30/09/2026

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt-six à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel Charles Ceyrac (salle Simone Veil) sous la Présidence de Monsieur Eddie MARCOS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2026

PRESENTS :

Eddie MARCOS, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Olivier BOUDY, Gloria BOUYSSOU, Henri ROSENDO, Ange GUEGUEN, Marie-Paule TOURNADOUR, Marie LAPACHERIE, Daniel CHASSAIN, Brigitte NIRONI, Laurent MENSIGNAC, Céline CHASTIN, José PEREIRA, Marie-Laure BOURGES, Geoffrey GIBERT, Céline PEREIRA, Julie MAUGER, Jimmy ETTORI, Yoann BARROT, Maxime NICOLAU, Stéphane GEORGES, Emma BLONDEL, Elodie CHASSAGNE, Jordan AUDIGUIER.

EXCUSES :

Victoria RIZZI (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Stéphane BIRYCKI (pouvoir donné à Céline PEREIRA).

Secrétaire : Maxime NICOLAU

Rapporteur : Marie-Laure BOURGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date 26 juin 2025 fixant les tarifs des encarts publicitaires dans le magazine communal ;
Considérant l'évolution des conditions de réalisation et de diffusion du magazine communal, notamment l'augmentation du nombre de parutions annuelles, qui passe de 3 à 4 numéros par an, ainsi que l'augmentation du nombre d'exemplaires imprimés, passant de 2 500 à 3 300 exemplaires ;
Considérant que la diffusion du magazine est également élargie aux commerçants et acteurs économiques de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2027, les tarifs des encarts publicitaires pour le magazine communal comme suit :**

Format	Une parution	Deux parutions	Trois parutions	Quatre parutions
4 ^{ème} de couverture - Pleine page (17 x 25,7 cm)	977 €	1 840 €	2 645 €	3 100 €
Pleine page (17 x 25,7 cm)	850 €	1 600 €	2 300 €	2 700 €
1/2 page (12,5 x 17 cm)	425 €	800 €	1 150 €	1 300 €
1/3 page (8,3 x 17 cm)	285 €	533 €	767 €	900 €
1/4 page (12,5 x 8,3 cm)	213 €	400 €	575 €	650 €
1/6 page (8,3 x 8,3 cm)	145 €	267 €	383 €	450 €
1/12 page (4 x 8,3 cm)	70 €	133 €	192 €	220 €

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 24 septembre 2026,

Le Maire,



Eddie MARCOS

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260924-DL2026_072-DE
Date de télétransmission : 30/09/2026
Date de réception préfecture : 30/09/2026